

REGLEMENT DU PASSAGE DU VIADUC à GLENIC (23)

Dimanche 5 avril 2020

Epreuve inscrite au Challenge Départemental des Courses Hors Stade, au Challenge Centre Nature et au Challenge des Monts de GUERET.

Au choix, trois épreuves de course à pied sur 90% de pistes et chemins au départ du Viaduc.

Les courses :

. **Le Viaduc : 21 kilomètres** avec un dénivelé positif d'environ 470 m – Départ à **9 heures**

. **Le Duo** : course réalisée par deux coureurs sur le même parcours que *Le Viaduc* (21 km) – Départ à **9 heures**. **Les deux coureurs inscrits sur le Duo devront franchir la ligne d'arrivée ensemble pour être classés sur cette épreuve.**

Ces deux épreuves sont ouvertes à toutes et à tous, licencié(e)s ou non, à partir de la catégorie 'JUNIOR'.

. **La Passerelle : 10 kilomètres**, avec un dénivelé positif de 200 m - Départ à **9 heures 30**

Cette épreuve est ouverte à toutes et à tous, licencié(e)s ou non, à partir de la catégorie "CADET".

Les accompagnants de coureurs (chiens, VTT, ...) ne sont pas admis sur la course. Le Canicross n'est pas autorisé.

Droit d'engagement :

. *Le Viaduc* (21 km) : 12 € pour tout dossier d'inscription reçu complet* avant **le vendredi 3 avril 2020 à midi** ou 15 € du vendredi 3 avril après midi au jour de la course.

. *Le Duo* (21 km réalisés en duo) : 12 € par coureur, pour tout dossier d'inscription reçu complet* avant **le vendredi 3 avril 2020 à midi** ou 15 € par coureur, du vendredi 3 avril après midi au jour de la course.

. *La Passerelle* (10 km) : 8 € pour tout dossier d'inscription reçu complet* avant **le vendredi 3 avril 2020 à midi** ou 11 € du vendredi 3 avril après midi au jour de la course.

Inscriptions : * Tout dossier d'inscription complet comprend :

- L'inscription par courrier ou par internet sur foyerruralglenic.wifeo.com.
- La copie de la licence (FFA/FSGT/FSCF Athlé/UFOLEP Athlé) ou d'un certificat médical de **non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition** datant de moins d'un an le jour de la course.
- Le paiement.

Inscriptions au préalable souhaitées (**par courrier, ou pré-inscription par internet sur foyerruralglenic.wifeo.com ou sur facebook *Le Passage du Viaduc***) ou sur place à partir de 7 h 30 au viaduc de Glénic.

Dossards : Retrait des dossards le dimanche 5 avril 2020 à partir de 7 h 30 au viaduc de Glénic. Les dossards devront être portés sur la poitrine pour rester lisibles tout au long du parcours afin de permettre les contrôles et les classements.

Puces : ATTENTION ! Toute puce non remise à l'organisation en fin de course sera facturée au prix de 10 €.

Ravitaillements sur les parcours : 21 km : deux ravitaillements. 10 km : un ravitaillement.

Sécurité : Tout coureur est tenu de respecter le code de la route lors de traversées des routes.

L'organisation se réserve le droit d'arrêter sur avis médical, tout coureur présentant des signes de défaillance physique.

Assurance : Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police d'assurance. Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à la licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Chaque coureur s'engage à respecter le règlement de l'épreuve. Le cas échéant, l'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident.

Environnement : Respectons la nature, ne jeter ni gobelet, ni emballage, ni mouchoir sur la voie publique.

Récompenses : Résultats et remise des prix à partir de 11h30 au viaduc. Récompenses :

- . aux 3 premiers au scratch (hommes, femmes) des courses Viaduc (21 km) et Passerelle (10 km) et le premier de chaque catégorie (hommes, femmes), sans cumul et Trophées femme et homme sur 3 victoires consécutives pour les 21 km.
- . aux premiers couples hommes, femmes et mixte pour l'épreuve Duo.
- . au club le mieux représenté.

Convivialité : Un apéritif d'honneur et un buffet convivial sont offerts à l'issue de l'épreuve.

Droit à l'image : Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

ORGANISATION : Foyer Rural de Glénic - Site Foyer Rural : www.foyerruralglenic.wifeo.com

Jean Paul LEGER : 05.55.52.58.05 – 06.88.45.37.55 leger.jp@orange.fr

Alain ARRAUD : 05.55.52.68.44 – 06.75.76.19.08 alain.arraud@wanadoo.fr